Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 062-216207365-20260921-DEC2026_125-AI

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DECISION RELATIVE Á LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR DES FOURNITURES DE MATERIEL DESTINE AU SERVICE ENFANCE JEUNESSE.

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026-08 du 21 mars 2026 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il y a lieu de commander des fournitures de matériel destinés au service enfance jeunesse.

Vu la proposition reçue par **DECATHLON PRO**, au regard du prix et du délai de livraison ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec **DECATHLON PRO** (sise 4 Boulevard de Mons – TSA 42201– 5966 Villeneuve d'Ascq cedex), un devis des fournitures de matériel destiné au service enfance jeunesse, d'un montant total de **1513.38€** TTC.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 21 septembre 2026 **DEC2026_125**

Le Maire,
Pierre-Luc RAVET



DG